



**SNTPCT**

10 rue de Trétaigne  
75018 PARIS

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

**Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de  
la Production Cinématographique et de Télévision**  
Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : [sntpct@wanadoo.fr](mailto:sntpct@wanadoo.fr)

Site : [www.sntpct.fr](http://www.sntpct.fr)

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le n° 7564 – représentatif au niveau  
professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et svt du C.T.

## **Convention collective de la Production audiovisuelle**

### **LE SNTPCT ADRESSE AUX 4 SYNDICATS DE PRODUCTEURS UNE DEMANDE DE RÉOUVERTURE DES NÉGOCIATIONS PORTANT SUR LA REVENDICATION D'UN RATTRAPAGE DE 20 % DES GRILLES DE SALAIRES MINIMA GARANTIS**

- Suite aux informations que nous avons faites cet été en direction de l'ensemble des techniciens :
- du refus des 4 Syndicats de producteurs USPA, SPI, SPeCT, SATEV, de procéder à notre demande au rattrapage en 3 fois sur 18 mois à hauteur de 18,60 % des grilles de salaires minima garantis,
- Le Conseil du SNTPCT a décidé de leur adresser – conjointement avec le SPIAC-CGT – une demande de réouverture des négociations portant sur la revendication d'un rattrapage de 20 % des niveaux de salaires minima. Précisant qu'à défaut d'une réponse dans un délai de 10 jours, nous serons contraint d'appeler l'ensemble des techniciens à des actions sur les films.

#### **Ci-après notre lettre :**

Paris, le 3 octobre 2023

Mme la Présidente  
Union Syndicale des Producteurs de  
l'Audiovisuel (USPA)

M. le Président  
Syndicat des Producteurs  
Indépendants (SPI)

M. le Président  
Syndicat des Producteurs et Créateurs  
d'Émissions de Télévision  
(SPECT)

M. le Président  
Syndicat des Agences de Presse  
Audiovisuelles (SATEV)

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

En suite des négociations salariales qui se sont tenues en juin dernier,

et suite à votre refus de prendre en compte, au-delà des 1 % accordés au 1<sup>er</sup> juillet par l'accord de salaire du 23 décembre 2022, notre demande de rattrapage en trois étapes des salaires minima garantis des techniciens,

ceux-ci accusent désormais un retard de 20 % par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation mesuré par l'INSEE depuis 2007.

Aussi notre Organisation tient à vous faire part **qu'elle réitère instamment sa demande de rattrapage des salaires minima garantis des ouvriers et des techniciens à hauteur de 20 %**,

et vous demande en conséquence, conjointement avec le SPIAC-CGT, **la réouverture des négociations portant sur ce point de revalorisation de l'ensemble des grilles de salaires sans délai.**

**Elle vous informe de surcroît qu'en l'absence de réponse favorable à cette dernière demande sous dix jours, elle se verra contrainte d'appeler l'ensemble des techniciens à des actions** afin d'obtenir la prise en compte de leurs légitimes demandes.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents...

Pour les Présidents...

---

## **LA RÉUSSITE DE NOS ACTIONS DÉPEND DE NOTRE CAPACITÉ À NOUS RASSEMBLER SYNDICALEMENT, À MAINTENIR NOTRE UNITÉ, NOTRE MOBILISATION ET NOTRE PATIENTE DÉTERMINATION**

**C**omme nous l'avons rappelé dans nos précédentes informations, la partie patronale fait preuve actuellement d'une volonté sans faille afin d'obtenir coûte que coûte la diminution de nos rémunérations, notamment à la faveur de l'emballlement de la hausse des prix à la consommation, et les producteurs — rappelons le — sont syndiqués dans leur très grande majorité.

**Pour leur part, ils savent à quoi sert le fait d'être rassemblés dans un puissant Syndicat**, ils entendent s'appuyer sur leur capacité à se coordonner pour affronter nos demandes revendicatives et les esquiver ou s'y opposer.

Ne nous faisons aucune illusion, le rattrapage que nous demandons ne se fera pas en un jour, et passera vraisemblablement par des conquêtes partielles.

Nous n'avons donc d'autre choix **que de faire preuve de la même capacité à nous unir dans l'Organisation syndicale qui appartient à ceux qui l'ont rejointe ou la rejoignent et conduire l'action qui permettra de briser cette résolution patronale d'attenter à notre niveau de vie.**

**Nous voulons pouvoir continuer à vivre de l'exercice de nos métiers et de nos salaires qui en sont la contrepartie.**

Restons informés, restons mobilisés.

À suivre...

Paris, le 4 octobre 2023

---